

Tarification

Clientèle professionnelle Internet

En vigueur depuis le 01.06.2021

La tarification bancaire

Le SPF Economie autorise les institutions bancaires à pratiquer une tarification sur les comptes pour les opérations de paiement en Belgique.

Qu'autorise la loi ?

La tarification bancaire comporte des frais de gestion mensuels forfaitaires donnant droit à un certain nombre d'opérations, et des frais par opération supplémentaire.

La VAEMM : la Valeur Absolue de l'Encours Moyen Mensuel

Il est normal que nos clients utilisant de nombreux produits récoltent les fruits de leur fidélité. Pour ce faire, nous recourons à la notion de VAEMM qui est l'Encours Moyen Mensuel de l'ensemble des produits créditeurs (compte courant, Vif-Argent, carnet de dépôts, dépôts terme, CPH Rente, CPH Décap, parts coopérateur) auquel s'ajoute l'encours moyen mensuel des produits débiteurs suivants : compte courant, crédit, financement. Bref, que vous ayez des produits d'épargne ou des crédits (pour autant que ceux-ci n'aient pas connu de retard de paiement), nous faisons la somme absolue des deux montants.

Par exemple : vous avez un compte d'épargne avec un dépôt dont le solde moyen mensuel est de € 20.000 et un financement en cours dont le solde restant dû est de € 15.000, le total de votre VAEMM sera de € 35.000.

C'est ainsi que nous pouvons déterminer une catégorie de clients à laquelle nous appliquerons une tarification différenciée.

CATÉGORIE	1	2	3
PRO INTERNET	Tarification minimale	Tarification intermédiaire	Tarification normale
VAEMM	≥ 150.000 €	< 150.000 € et > 25.000 €	≤ 25.000 €
Frais de gestion annuels sur les parts de coopérateur	Gratuit	20 €	30 €
Carte de débit Bancontact / Maestro ⁽¹⁾	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais de gestion mensuels	Gratuit	Gratuit	1 € ⁽²⁾
Carnet CPH dépôts - frais de tenue de compte si solde < = 25 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Retrait aux distributeurs de billets (zone euro) ⁽³⁾	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Prix par opération en agence	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Émission d'un chèque bancaire	25 €	25 €	25 €
Comptage monnaie	10 €	10 €	10 €
Opérations soumises à la tarification ⁽⁴⁾	Paiement par chèque Retraits / versements d'espèces (guichet, coffre de nuit, tournée de fonds) Tous virements papier (CPH ou non) ⁽⁵⁾ Remise de chèques belges sur compte		

⁽¹⁾ Une seule carte de débit Bancontact/Maestro gratuite pour un compte sans encours. Pour tout compte avec encours, la tarification en vigueur s'applique.

⁽²⁾ Tarification applicable à partir du 13^e mois (12 mois gratuits)

⁽³⁾ Tarification applicable à partir du 5^e retrait durant le mois (4 retraits gratuits par mois)

⁽⁴⁾ Contrairement à de nombreux organismes, les opérations à nos guichets restent possibles.

⁽⁵⁾ Les virements entre les comptes d'un même client ne sont pas soumis à la tarification.

Nos agents se feront toujours un plaisir de vous accueillir afin de répondre à toutes vos questions ou vous aider dans vos démarches diverses. Certaines de ces opérations « agences » seront tarifées de manière mensuelle et en fonction de votre VAEMM.

Vous pouvez bénéficier de maximum deux comptes Internet : un compte pour vous-même et un compte commun avec une autre personne domiciliée à la même adresse.

L'Encours Moyen Mensuel Créditeur

L'Encours Moyen Mensuel Créditeur reprend les produits créditeurs suivants : compte courant, carnet de dépôts Business Non Réglementé, Vif-Argent, CPH Rente avec une maturité inférieure à 5 ans, CPH Décap avec une maturité inférieure à 5 ans et dépôts terme. Des agios mensuels de 0,50% sont prélevés sur le montant excédant un million d'Euros d'Encours Moyen Mensuel Créditeur.



La volonté de réussir ensemble
info@cph.be | www.cph.be